

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt quatre Le 02 Décembre à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2024
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. FALLEAU Geneviève. BINETRUY/MEYER Nadine. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie.
PROCURATIONS : DECLÉ Sébastien à MOUSSEULT Philippe, FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Convention de partenariat 2025/2026 avec la Ligue de l'Enseignement et validation des tarifs de pension complète pour les classes découvertes à la Chartreuse

La Ligue de l'enseignement de la DORDOGNE est le relais départemental, association éducative complémentaire de l'Enseignement Public, bénéficiant d'une concession du Ministère de l'Education pour l'organisation de séjours et classes de découverte et de Voyages Scolaires Educatifs.

Elle organise, à ce titre et pour le compte du réseau constitué par la Ligue de l'Enseignement et ses Fédérations Départementales, des séjours en Périgord qui se réfèrent :

- Aux principes fondamentaux qui constituent les finalités de la Ligue de l'Enseignement :
Une démarche laïque, un fonctionnement démocratique, la recherche de l'épanouissement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant.
- Aux règles de fonctionnement du réseau de la Ligue de l'Enseignement qui définissent une harmonisation des prestations.

Ainsi, il est proposé de mettre à disposition de la Ligue de l'Enseignement, notre hébergement collectif La Chartreuse et d'y inclure les tarifs suivants à la journée et par personne :

LIBELLÉ	TARIF
Nuitée	20,00 €
Petit déjeuner	3,50 €
Déjeuner	9,00 €
Collation	2,50 €
Dîner	9,00 €
TOTAL	44,00 €

Il est proposé une gratuité pour l'enseignant et 1 gratuité pour le chauffeur du bus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les tarifs énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241202-2024-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2024
Publication : 04/12/2024

HAUTEFORT le 02/12/2024

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.